

Remise du certificat SGS «Fair-ON-Pay+» à:

Goldec S.A.

Confirmation du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes

Comp-On, 12.07.2022, Aarau - Goldec S.A. a fait vérifier le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au niveau de l'entreprise avec les données du mois de mai 2022 par la société de conseil RH Comp-On selon la norme de certification Fair-On-Pay de SGS (51 employé·e·s pris en compte). Selon une analyse Logib conforme à toutes les directives fédérales, l'écart de rémunération entre les sexes dans l'entreprise se situe en dessous du seuil de tolérance de 5%. Sur cette base, SGS a délivré le certificat Fair-ON-Pay+, qui distingue Goldec S.A. en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale.

Fair-ON-Pay : certification de l'égalité des salaires

Avec Fair-ON-Pay, les entreprises peuvent faire vérifier leur respect de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes au niveau de l'entreprise selon un processus de contrôle standardisé et conforme aux directives fédérales en vigueur. Il s'agit, d'une part, du respect du seuil de tolérance de 5 % utilisé dans les marchés publics et de la loi révisée sur l'égalité et, d'autre part, de l'implémentation et exécution transparentes et conformes de l'analyse de l'égalité salariale Logib selon les spécifications du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Les experts en rémunération de Comp-On effectuent l'analyse requise en matière d'égalité des salaires, qui est ensuite examinée par l'organe de contrôle qualité mondial SGS Société Générale de Surveillance. Si les conditions sont remplies, SGS délivre le certificat Fair-ON-Pay.

Le certificat a une validité de 4 ans. Une analyse de maintien du certificat est effectuée pour assurer le respect continu de l'égalité salariale dans le temps.